

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 5 juin 2018

CP2018_06_1
id. 3954

L'an deux mille dix huit, le cinq juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PRESTATIONS D'ASSISTANCE, MAINTENANCE ET ÉVOLUTION
DES SYSTÈMES LINUX ET SERVICES ASSOCIÉS POUR LE
DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Afin d'effectuer le suivi des systèmes LINUX et des prestations associées, un marché de prestations de services a été lancé.

Le montant de cette fourniture ayant été estimé supérieur aux seuils formalisés prévus par l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européen dans les conditions décrites aux articles 25-I-1°, 66, 67 et 68 du décret relatif aux marchés publics.

Les prestations donnent lieu à la mise en place d'un marché composé de 2 lots. Le lot 1 est conclu pour des montants fixes, le lot n°2 est conclu sans montant maximum, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les marchés seront conclus à compter de la notification, puis reconduit 3 fois de manière tacite par période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

La consultation a été lancée en lots séparés dans les conditions suivantes :

- Lot 1 - Prestations d'assistance et maintenance des systèmes Linux
- Lot 2 - Prestations d'assistance et de mise en œuvre d'évolution des systèmes Linux

La Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 26/04/2018, sur le fondement de l'analyse présentée, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Bluemind pour les deux lots :

LOTS	TITULAIRE
Lot 1 - Prestations d'assistance et maintenance des systèmes Linux	BLUEMIND
Lot 2 - Prestations d'assistance et de mise en œuvre d'évolution des systèmes Linux	BLUEMIND

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 26 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les marchés de prestations d'assistance, de maintenance et d'évolution des systèmes Linux et services associés pour le Département de Tarn-et-Garonne avec l'entreprise Bluemind et selon les conditions susvisées ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC